

DEMANDE DE PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Certificat De Conformité

LE PROCESSUS

- 1 Consultez nos lignes directrices utiles à la conservation du patrimoine.
- 2 Communiquez avec le personnel responsable du programme de conservation du patrimoine au 506-658-2835 et prenez rendez-vous avec un agent pour qu'il étudie sur place votre projet.
- 3 Remplissez le formulaire de demande. Incluez tous les renseignements pertinents, tels que les plans ou les dessins, le plan de conservation et le formulaire de demande de permis de construction. Demandez au personnel responsable du programme de conservation du patrimoine si vous avez droit à des subventions.
- 4 Le personnel responsable du programme de conservation du patrimoine examinera votre demande afin de déterminer si les travaux proposés sont compatibles avec l'architecture du bâtiment et ses environs. Lorsque vous aurez obtenu l'accord concernant la nature et la portée de votre projet et si les travaux proposés sont conformes aux lignes directrices du Conseil d'aménagement du patrimoine, votre permis en matière de patrimoine vous sera délivré. Autrement, le personnel responsable du programme de conservation du patrimoine préparera un rapport pour que le Conseil d'aménagement du patrimoine puisse procéder à un examen.
- 5 Le Conseil d'aménagement du patrimoine se réunit régulièrement dans la salle de conférence située au 10^e étage de l'hôtel de ville pour examiner les demandes. Si tous les renseignements pertinents ont été fournis, le Conseil d'aménagement du patrimoine peut accepter ou refuser de délivrer le permis en matière de patrimoine. Votre demande de subvention sera étudiée en même temps. Le public peut assister aux réunions du Conseil d'aménagement du patrimoine. On encourage les résidents et les propriétaires fonciers à assister aux réunions afin d'exprimer leur opinion. Les dates des réunions sont affichées sur le site Web de The City of Saint John.
- 6 Si votre demande est approuvée, le permis en matière de patrimoine et le permis de construction (au besoin) vous seront délivrés par l'inspecteur des constructions.
- 7 Après le délai d'appel de 15 jours, vous pourrez commencer votre projet conformément aux indications de votre permis en matière de patrimoine. Assurez-vous de garder vos reçus afin de pouvoir les soumettre dans le cadre d'une demande de subvention.



SAINT JOHN





DEMANDE DE PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

DESCRIPTION DU TRAVAIL PROPOSÉ

Avant de commencer tout travail sur un bâtiment dans l'une des aires de conservation du patrimoine désignées par la Ville, vous devez obtenir un permis en matière de patrimoine ou un certificat de conformité. Consultez l'arrêté relatif aux aires de conservation du patrimoine et nos nombreuses lignes directrices utiles à la conservation afin de vous assurer que le travail proposé respectera l'architecturale originale de votre bâtiment.

CONSERVATION DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DU LIEU

Quels sont les éléments architecturaux de votre bâtiment qui contribuent à son cachet? Sont-ils les mêmes qu'au moment de la construction du bâtiment?

Avez-vous l'intention d'utiliser des matériaux et des éléments de finition traditionnels dans le cadre du travail proposé afin que le bâtiment conserve la même apparence que lors de sa construction?

OUI NON

Dans quelle mesure le travail proposé modifiera-t-il l'extérieur de votre bâtiment? Le travail respecte-t-il le style architectural et le cachet de votre bâtiment? Les matériaux d'origine du bâtiment seront-ils modifiés ou supprimés?

Avez-vous pu trouver de vieilles photos de ce bien immobilier? Celles-ci donnent souvent des renseignements sur l'apparence du bâtiment d'origine..

Photo historique jointe

Photo actuelle jointe

TRAVAUX PROPOSÉS

Quels sont les éléments du bâtiment qui seront touchés par les travaux proposés pour ce bien immobilier?

Fenêtre Porte Peinture Brique/pierre
Parement en bois Boiserie Devanture Panneau
Auvent Escaliers Porch Autre

PORTÉE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX

Les dessins qui illustrent les façades et les spécifications qui définissent clairement les travaux proposés vous permettront d'obtenir un devis de plusieurs entrepreneurs. Ces dessins peuvent servir de contrat de base lorsque vous embaucherez un entrepreneur. De plus, ils faciliteront l'examen de votre demande et l'approbation de votre projet.



DEMANDE DE PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Veillez décrire les travaux proposés pour ce bien immobilier et joignez des dessins à l'échelle avec les spécifications, les remarques et les dimensions.

DEGRÉ D'AUTHENTICITÉ

Parmi les degrés d'intervention suivants, lequel décrit le mieux la nature des travaux proposés sur votre bien immobilier?

- Stabilisation** - protection des matériaux existants
- Restauration** - retour à l'aspect d'origine du bâtiment
- Remise en état** - remettre le bâtiment en état
- Reproduction** - reproduction identique des éléments manquants
- Reconstruction** - reproduction des éléments manquants
- Rénovation** - changements et ajouts pour satisfaire à de nouveaux besoins
- Modernisation** - modifications à l'aide de nouveaux matériaux
- Démolition** - destruction ou retrait du bâtiment
- Autre**

Nota : Les matériaux contemporains (vinyle, fibre de verre, etc.) conviennent rarement et leur utilisation n'est pas conseillée.

MÉTHODES DE CONSERVATION SPÉCIALES

Décrivez toutes les méthodes de conservation spéciales que vous envisagez d'utiliser :

- Produits chimiques pour retirer la peinture
- Produit de scellement respirant pour la brique ou la pierre
- Produit pour nettoyer la brique
- Résine époxyde pour restaurer le bois
- Autre

DEMANDE DE PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

COULEURS DE LA PEINTURE

Si vous envisagez de peindre votre bâtiment, veuillez dresser une liste des couleurs en indiquant la référence de la série de couleurs du patrimoine d'une société de peinture. La peinture endommage la brique et la pierre et cela constitue une infraction à l'arrêté relatif aux aires de conservation du patrimoine. Demandez au personnel responsable du programme de conservation du patrimoine de vous aider à choisir les couleurs à utiliser et de vous conseiller sur quelles parties du bâtiment mieux vaut les appliquer.

Couleurs d'origine

Clair (corps) : _____

Moyen (moultures) : _____

Foncé (ornement) : _____

Couleurs proposées

Clair (corps) : _____

Moyen (moultures) : _____

Foncé (ornement) : _____

CALENDRIER DES TRAVAUX

Quand envisagez-vous de commencer et de terminer votre projet?

Début des travaux : _____

Fin des travaux : _____

SUBVENTIONS POUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Des subventions sont offertes pour vous aider à mener des travaux de construction délicats.

PERMIS DE CONSTRUCTION

Avant de commencer les travaux, bon nombre de projets nécessitent un permis de construction ainsi qu'un permis en matière de patrimoine. Un permis en matière de patrimoine n'est pas un permis de construction. Si votre projet exige un permis de construction, vous ne pourrez pas le commencer avant d'en avoir obtenu un.

Avez-vous besoin d'un permis de construction pour votre projet?

Oui et j'en ai déjà fait la demande.

Oui, mais je n'en ai toujours pas fait la demande.

Non, je n'ai pas besoin d'un permis de construction.

Si vous ne savez pas si vous avez besoin d'un permis de construction, veuillez communiquer avec les Services d'inspection et des bâtiments, situés à l'hôtel de ville, par téléphone au : 506-658-2911.



DEMANDE DE PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES

Le personnel responsable du programme de conservation du patrimoine dispose de nombreuses lignes directrices utiles à la conservation du patrimoine qui fournissent des conseils et des renseignements opportuns sur la manière de conserver votre bâtiment ancien et d'entamer une nouvelle construction dans les aires de conservation du patrimoine. Vous pouvez trouver les lignes directrices sur le site Web du Service de l'urbanisme et du développement ou sur place :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Plans de conservation | <input type="checkbox"/> Pignons |
| <input type="checkbox"/> Dictionnaire des termes d'architecture | <input type="checkbox"/> Lucarnes |
| <input type="checkbox"/> Styles architecturaux | <input type="checkbox"/> Avant-toits et corniches |
| <input type="checkbox"/> Façades | <input type="checkbox"/> Escaliers, terrasses et escalier de secours |
| <input type="checkbox"/> Maçonnerie | <input type="checkbox"/> Peintures et couleurs |
| <input type="checkbox"/> Boiserie | <input type="checkbox"/> Contrats |
| <input type="checkbox"/> Portes | <input type="checkbox"/> Devantures |
| <input type="checkbox"/> Fenêtres | <input type="checkbox"/> Panneaux |
| <input type="checkbox"/> Porches | <input type="checkbox"/> Auvents |
| <input type="checkbox"/> Toits | <input type="checkbox"/> Arrêté relatif aux aires de conservation du patrimoine |

SOUSSION

Avant de soumettre ce formulaire, veuillez le relire afin de vous assurer que vous avez répondu à toutes les questions.

Nom _____

Adresse électronique _____

No de téléphone (pendant le jour) _____

No de téléphone (autre) _____

Adresse _____

Code postal _____

No du bien immobilier _____

Adresse du bien immobilier pour lequel des travaux sont prévus :

Je souhaite que cette demande soit étudiée par le Conseil d'aménagement du patrimoine.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Les lignes directrices utiles à la conservation, les formulaires de demande de subventions et de certificats de conformité, ainsi que d'autres renseignements utiles à la restauration d'un bâtiment ancien sont disponibles aux coordonnées suivantes :

Personnel responsable du programme de conservation du patrimoine
Urbanisme et développement
10e étage, hôtel de ville
Case postale 1971
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 4L1

Numéro de téléphone :
506-658-2835

Numéro de télécopieur :
506-658-2837

Courriel : Jeff.gauley@saintjohn.ca
Courriel : Jim.bezanson@saintjohn.ca
Site Web : www.saintjohn.ca/heritage

Propriétaires fonciers!

Communiquez avec les membres du personnel responsable du programme de conservation du patrimoine avant d'envisager d'acheter des matériaux ou d'embaucher des entrepreneurs. Ils vous offriront des conseils qui vous feront gagner du temps et économiser de l'argent et de l'énergie.